



Compte rendu du Conseil Municipal Du 21 novembre 2017 à 18 heures 30

Présents : Y. Deshayes. Asse. E. Bardeau. M. Lepaisant. V.H. Desous. J.P. Crozet. E. Huet
S. Gout. J.M. Tréhet. E. Legoux
S. Boire. E. Aubert. M. Lebon. F. Deterpigny. A.P. Dupont. H. Larose. M. Barbenchon
N. Drieu. R. Charlemaine. V.Gicquel-Auzannet. B. Jules-Gautier. I. Guého

Excusés : P. Carré C. Grelé. C. Hamel

Absents JM. Eude. V. Tréhet

- Procurations :
Christian GRELE donne pouvoir à Sandrine BOIRE
Priscilla CARRE donne pouvoir à Jean-Pierre CROZET
- Désignation du secrétaire de séance :
Sandrine BOIRE est désignée secrétaire de séance

Approbation du Procès verbal de la séance du 24 octobre 2017

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

I – ADMINISTRATION GENERALE

GRDF – CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE

Vu le projet de modernisation du système de comptage du gaz naturel,

Etant donné la nécessité de mettre à disposition de GrDF des emplacements nécessaires à l'installation des Equipements Techniques afin de mettre en œuvre un système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur.

CONVENTION SYNDICAT MIXTE NORD PAYS D'AUGE

Etant donné le siège du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la région Nord du Pays d'Auge à la mairie de Pont l'Evêque,

Etant donné la nécessaire réorganisation fonctionnelle de ce Syndicat,

Monsieur le Maire, et Monsieur Asse, membres du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la région Nord du Pays d'Auge se retirent et ne prennent part ni au débat, ni au vote.

La Présidence est prise par Mme Sandrine BOIRE, 1^{ère} adjointe,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- AUTORISE Madame Sandrine BOIRE, 1^{ère} adjointe, à signer la convention d'assistance au fonctionnement du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région Nord du Pays d'Auge.

OPERATION « Les Livres à deux places »

Vu les entretiens entre la société Haute Tension et la Ville de Pont l'Evêque,

Arrivée de Nathalie DRIEU,

Etant donné la volonté de la collectivité d'organiser un évènement marquant au profit de la population,

Etant donné le succès de l'opération Cow-Parade à Deauville en 2016 et 2017,

Etant donné la recherche de recettes sous la forme de partenariats et de sponsors,

Eric LEGOUX présente le projet et précise que les bancs sont achetés bruts et sont peints par des artistes puis ensuite sont vendus aux enchères.

Eric HUET demande quel est le coût d'un banc.

Yves DESHAYES indique que la convention précise que la participation de la Ville est de l'ordre de 50 000 €.

Par 1 voix CONTRE et 23 voix POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la société Haute Tension visant l'organisation de cette manifestation, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

SDEC- REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2017

Etant donné l'absence d'actualisation du montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz depuis un décret du 02 avril 1958,

Etant donné le décret n°2007- 606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE DE FIXER le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- DECIDE que ce montant soit revalorisé chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.
- ADOPTE ces propositions concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

CTR – TLPE

Etant donné les réunions de travail entre la ville de Pont l'Evêque et le cabinet CTR,

Etant donné un nombre important d'enseignes et pré-enseignes,

Etant donné le manque d'une base de donnée des enseignes et pré-enseignes,

Etant donné la technicité et la complexité afférentes à la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure,

Eric HUET rappelle que lors du dernier mandat, il s'était opposé à la mise en place de la TLPE car c'est une charge supplémentaire pour les entreprises. Il est conscient que les communes ont besoin de recettes. Il est persuadé que le parc a diminué et trouve que c'est dommage de faire appel à un cabinet extérieur. Il pense que cela pourrait se faire en interne, soit par le personnel ou par les conseillers municipaux.

Yves DESHAYES rappelle que ce cabinet est rémunéré sur la base de 30% des recettes supplémentaires.

Nathalie DUBREIL précise que la Ville n'a pas les connaissances juridiques pour relancer les entreprises qui ne déclarent pas leurs enseignes et cela fonctionne uniquement sur du déclaratif.

Victor-Henry DESOUS demande si la majorité des enseignes sont sur la zone d'activités. Yves DESHAYES indique également que la TLPE s'applique sur toute la ville mais essentiellement sur la zone d'activités.

Par 1 voix Contre - 2 Abstentions – 21 voix Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale avec le cabinet CTR.

II – PERSONNEL

a/ Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique

Etant donné l'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de créer un poste d'adjoint technique à 10/35^{ème}, à compter du 01/12/2017.

b/ Création d'un poste de rédacteur territorial principal

Vu le tableau d'avancement pour l'année 2017 au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados,

Etant donné l'inscription sur ce tableau d'un agent de la collectivité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de créer un poste de Rédacteur Principal de 2^e classe à compter du 01/12/2017,

c/ Création d'un poste 20/35^{ème} – Service Communication

Vu la déclaration de grossesse d'un agent,

Vu la nécessité de remplacer cet agent,

Béatrice JULES-GAUTIER demande si ce poste ne doit pas être mutualisé avec la Communauté de Communes.

Yves DESHAYES répond par la négative.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de créer un poste non permanent, à temps non complet, soit 20 h/hebdomadaire, au grade de rédacteur territorial 1^{er} échelon, IB366/IM339, à compter 01/01/2018.

INFORMATION DIVERSE

Yves DESHAYES informe le conseil municipal du décès de M. DENIS, garage Citroën à Pont l'Evêque.

Sandrine BOIRE tient à remercier les services techniques, les services parcs et jardins, le service communication ainsi que les services administratifs pour leur participation à la foire aux arbres.

Yves DESHAYES indique que la pièce de charpente qui était sous le marché couvert sera installée dans le rond-point route de Rouen, devant la Gendarmerie.

Eric HUET indique que la Ville a la chance d'avoir des artistes dans ses services notamment aux parcs et jardins. Il rappelle les réalisations telles que les cerfs, les vaches et propose qu'une vente aux enchères soit organisée tous les deux ans car beaucoup de personnes seraient intéressées par l'achat de ces réalisations.

Yves DESHAYES approuve cette idée et se renseignera sur la réglementation.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 décembre 2017.

Régine CHARLEMAINE demande à quelle période seront refaits les passages piétons route de Beaumont. Yves DESHAYES indique que cela ne pourra sans doute se faire qu'au printemps prochain.

Hélène LAROSE fait part des problèmes de voirie route de Beaumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h12.